



## Information aux membres

### Coronavirus : premier assouplissement prudent et progressif à partir du 1<sup>er</sup> mars

- Dans une première étape d'assouplissement, il s'agit de rouvrir dès le 1<sup>er</sup> mars les commerces avec un nombre limité de clients avec le respect du port du masque et de la distance, de plus des rassemblements et des rencontres avec ses amis et sa famille à l'extérieur dans une limite de 15 personnes au maximum seront de nouveau possibles.
- Si la situation épidémiologique devait évoluer favorablement, dans une deuxième étape d'assouplissement, dès le 22 mars devraient rouvrir les terrasses des restaurants, les manifestations culturelles et sportives devraient également être à nouveau possibles pour les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans.
- Pour cette deuxième étape d'assouplissement, le Conseil fédéral s'oriente vers les chiffres-clés comme le taux de positivité, l'occupation des lits aux soins intensifs par des patients COVID-19, le taux de reproduction et l'incidence sur sept jours.
- Les cantons seront consultés sur ces mesures d'assouplissement à partir du 12 mars, le Conseil fédéral prendra une décision finale le 19 mars 2021.
- Si la tendance épidémiologique est positive, le Conseil fédéral envisage également de réouvrir le 22 mars les espaces intérieurs des restaurants et autres activités dans l'intérieur.

[Informations supplémentaires](#)

### Pour notre propre compte

Dans la perspective des décisions prises aujourd'hui par le Conseil fédéral, l'UPS/UPS/UPS a fait campagne pour une politique d'assouplissement plus rapide dans le secteur de la restauration et pour la nécessité d'aligner les mesures pour les cas de rigueur sur la volonté du législateur et sur l'ordonnance fédérale.

Ainsi, une lettre commune avec d'autres associations des fournisseurs de la restauration a été adressée aux cantons avec la demande d'une ouverture plus rapide. De leur côté, les associations régionales ont reçu un modèle de prise de position sur les thèmes de l'assouplissement, de l'ouverture progressive et des mesures d'atténuation économique à l'attention des cantons.

[Lettre "Les fournisseurs de la restauration appellent à une réouverture des restaurants"](#)

[Modèle de prise de position pour les associations régionales aux cantons](#)

### Décharge

*Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPS/UPS/UPS décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles.*